

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS DANS LE CADRE DES RENCONTRES DE SANTE PUBLIQUE FRANCE 2026

Lieu de l'événement :
BEFFROI DE MONTROUGE
2 place Emile Cresp 92120 Paris

Seuls les intervenants et les modérateurs/animateurs sont pris en charge pour leurs frais de transport, d'hébergement et de restauration selon les règles ci-dessous.

NB : Aucune dépense à caractère personnel (fleurs, bars etc.) ni aucun frais de taxis ou de location de véhicule ne seront pris en charge.

1 – DÉPLACEMENTS

• EN TRAIN ET EN AVION

La réservation des billets de train et / ou d'avion est **exclusivement** effectuée par l'équipe d'organisation des Rencontres (agence Formule Magique).

Afin d'assurer les meilleures conditions possibles aux orateurs, des arrivées la veille et des départs le lendemain de l'intervention sont possibles. Si l'intervenant souhaite prolonger son séjour, il doit en faire la demande expresse auprès de l'équipe d'organisation.

• EN TRANSPORTS URBAINS (METRO, BUS, RER, ...)

Le remboursement des titres de transport urbain est soumis à la transmission d'un justificatif d'achat ou de paiement. Seuls les déplacements effectués entre l'aéroport ou la gare et l'hôtel, ainsi qu'entre l'hôtel et le lieu de l'événement, pourront faire l'objet d'un remboursement.

• PAS DE DEPLACEMENT POSSIBLE EN VEHICULE PERSONNEL

Aucun remboursement de frais kilométriques ne sera effectué.

Rappel des règles de transport :

- ✓ Les **parkings et stationnements** ne sont pas pris en charge.
- ✓ Les frais de **taxi** ne sont pas pris en charge.
- ✓ **Toute dérogation** concernant les dates de trajet, la classe, lieux (lieu de retour autre que celui de départ) **doit faire l'objet d'une demande et d'un accord préalable** de l'Agence par l'intermédiaire de l'équipe d'organisation (agence Formule Magique).

2 – HÉBERGEMENT

La réservation d'hôtel est effectuée **exclusivement** par l'équipe d'organisation des Rencontres (agence Formule Magique).

Cette réservation comprend la (ou les) nuitées et le(s) petit(s) déjeuner(s), mais ne prend pas en charge les dépenses à caractère personnel (boisson, téléphone ...) qui devront être réglées directement à l'établissement hôtelier avant le départ.

Toute réservation effectuée par vos soins ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement (total ou partiel).

La prise en charge ne peut excéder 2 nuitées maximum.

3 – RESTAURATION

Les repas sont indemnisés par l'Agence, à hauteur de 20€ (montant forfaitaire) par repas sauf si un déjeuner ou dîner est prévu en même temps.

4 – HONORAIRES

Aucun honoraire ni indemnité n'est accordé aux intervenants, modérateurs/animateurs invités dans le cadre de leurs interventions ou au titre des droits d'auteur, artistiques, ou d'image.

5 – MODALITÉS DE REMBOURSEMENT

Les remboursements seront effectués uniquement par virement bancaire. Pour cela, la demande de remboursement devra être accompagnée des éléments suivants :

- ✓ Coordonnées du domicile de la personne concernée ou de sa société si c'est la société qui doit être remboursée (obligatoire pour le logiciel de comptabilité).
- ✓ Un **relevé d'identité bancaire** avec vos coordonnées, les codes IBAN, BIC et/ou SWIFT ainsi que le numéro de compte et l'adresse complète de la banque.
- ✓ Si des frais sont pris en charge par l'employeur, le RIB de la société doit être fourni.

Les demandes de remboursements ainsi que les justificatifs de frais doivent être envoyés à l'agence :

**Rencontres de Santé publique France 2026
c/o Formule Magique
38 avenue de l'Hippodrome 14000 Caen – France**

Ou par e-mail :

[**info@rencontresantepubliquefrance.fr**](mailto:info@rencontresantepubliquefrance.fr)

au plus tard le lundi 30 novembre 2026

Au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué.